

Aux utilisateurs touchés :

Ce deuxième message aux utilisateurs touchés fait le point sur certaines questions dans le cadre des procédures entreprises par Quadriga en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Requête concernant les opérations bancaires

Une audience s'est tenue le vendredi 22 février 2019 (la « **requête sur les opérations bancaires** ») pour que soit rendue une ordonnance prévoyant diverses mesures de redressement applicables aux opérations bancaires de Quadriga, notamment certaines traites bancaires. Cox & Palmera a assisté à la requête sur les opérations bancaires au nom des représentants. Voici un résumé de l'issue de cette instance.

La Cour a rendu une ordonnance (l'« **ordonnance sur les opérations bancaires** ») à la demande du contrôleur qui s'occupe des traites bancaires émises au nom de Quadriga et des sociétés apparentées. Les banques qui gèrent ces traites bancaires n'ont obtenu qu'une protection limitée contre toute réclamation découlant de l'exécution de l'ordonnance sur les opérations bancaires, sauf en cas de négligence ou de faute intentionnelle de leur part. Les sommes déposées seront détenues dans un compte en fiducie établi par le contrôleur aux termes de l'ordonnance initiale. Le contrôleur a déterminé qu'une somme de 60 958,64 \$ appartenait à Jose Reyes (propriétaire de Custodian Inc.), montant qui lui sera versé en vertu de l'ordonnance. La Cour a ordonné au contrôleur de garder 778 213,94 \$ – somme qui, selon Custodian Inc., correspondrait à des frais de transaction que lui doit Quadriga – dans un compte en fiducie distinct, jusqu'à nouvel ordre. L'ordonnance sur les opérations bancaires devrait être émise sous peu.

Appel de candidatures pour le Comité officiel des utilisateurs touchés

Dans la décision rendue le 19 février 2019 par l'honorable juge Michael Wood de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse (la « **décision portant sur les représentants** »), les représentants ont reçu l'instruction de former, en consultation avec le contrôleur, le Comité officiel des utilisateurs touchés (le « **Comité officiel** »). Le Comité officiel sera idéalement composé de cinq (5) à sept (7) utilisateurs touchés (les « **membres du Comité** ») représentatifs des divers intérêts du groupe.

Si vous souhaitez présenter votre candidature pour devenir membre du Comité, veuillez faire parvenir les renseignements suivants à l'adresse CommitteeApplications@millerthomson.com (à l'attention des représentants) :

- votre nom complet et votre adresse postale;
- votre identifiant client pour le marché de cryptomonnaies Quadriga;
- la somme que vous réclamez à Quadriga, ainsi que l'objet de votre réclamation (monnaie fiduciaire, cryptomonnaie, retrait en attente ou retrait effectué);
- une déclaration d'intérêt à devenir membre du comité (max. 200 mots), dans laquelle vous résumez vos qualifications, notamment votre expertise et votre expérience en matière de cryptomonnaie, de gouvernance ou de procédures formelles de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;
- votre nom d'utilisateur sur Reddit ou Telegram, le cas échéant;
- votre curriculum vitae à jour ou une copie PDF de votre profil LinkedIn.

Si vous êtes choisi comme membre du Comité, vous devez vous attendre au moins à ce qui suit :

- Votre identité sera rendue publique.
- Vous devrez peut-être consentir à une vérification des antécédents judiciaires.
- Vous devrez investir beaucoup de temps pendant les procédures en vertu de la LACC, notamment pour aider les représentants, leur donner des directives au besoin et faire ce qui suit :
 - *participer à des assemblées avec les utilisateurs touchés;*
 - *répondre aux messages des utilisateurs touchés;*
 - *devenir déposant pour les documents judiciaires préparés par les représentants (et subir un contre-interrogatoire dans certains cas);*
 - *prendre connaissance des documents judiciaires et d'autres dossiers relatifs aux procédures déposées en vertu de la LACC;*
 - *assumer d'autres fonctions et responsabilités que pourraient demander les représentants dans l'exécution de leur mandat.*

Requête devant être présentée le 5 mars 2019

La Société a déposé aujourd'hui des documents judiciaires pour une requête qui sera entendue le 5 mars 2019. Cette requête vise :

- (i) la prolongation du sursis accordé par l'ordonnance initiale pour une période de 45 à 60 jours;
- (ii) la nomination d'un chef de la restructuration (la « **requête** »).

Les représentants sont en train d'étudier la requête. Les utilisateurs touchés recevront un autre message à ce sujet.

Liens

Les documents judiciaires se rapportant à la requête sur les opérations bancaires seront déposés sur le [site Web du contrôleur](#).

[Cliquez ici](#) pour accéder au site Web des représentants.

